

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
SYNDICAT DE SECHEMAILLES

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe AYFFRE, Président.

Date de la convocation : 9 avril 2026

Etaient présents : Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Aurélie DEBOUCHER, Wilfried DUTERTE, Marie-Chantal FARGES, Régis HOUBIGAND, Michel SAUGERAS.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Objet : Participation financière des communes

2026-09

Le Président rappelle que les communes adhérentes au Syndicat de Sèchemailles versent une participation financière à celui-ci.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, fixe la participation des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Sèchemailles à 74 000 € au titre de l'année 2026.

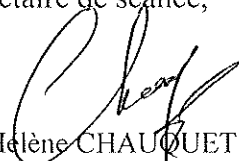
Ce montant est réparti de la manière suivante :

- Commune de Meymac : 66 600 €
- Commune d'Ambrugeat : 7 400 €

Pour extrait conforme,
Meymac, le 22/04/2026

La secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Président,

Philippe AYFFRE

